

---

Le Président du GIC CCI Normandie.

- Vu l'article R712-13, alinéa 1 du Code du Commerce ;
- Vu l'article « Délégation de signature du Président » du Règlement Intérieur du GIC CCI Normandie relatif à son organisation et à son fonctionnement.

Sur la proposition du Directeur Général,

- Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Monsieur François LEMESLE, Directeur Général, pour les actes précisés dans le tableau joint.
- Article 2 : La durée de ces délégations est limitée au mandat en cours.
- Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée sur le site internet CCI Normandie.

Fait à Rouen, le 22 novembre 2013

Le Président,



Jean Pierre DESORMEAUX